

PROCÈS-VERBAL

DU 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR- DELABOS – GLÜCK – MAUGER- DESOMBRE- VERHAEGHE – Mmes SEVESTRE – DESANNAUX – VAN DEN BOSSCHE.

ABSENTS : Jean-Luc GARIN, Stéphanie ENOU, Fabienne BERNSTEIN.

EXCUSÉS : Sabrina COURTY (procuration à Julien GLÜCK), Isabelle DURAND (procuration à Lucette SEVESTRE), Eric MASSET (procuration à Pierre DESOMBRE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre DESOMBRE

QUORUM : 8

Ordre du jour :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

II- PRÉSENTATION PAR 2 PERSONNES DU PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES

III- COMPTES RENDUS DE REUNIONS

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE (Infrastructures de recharges pour Véhicules Electriques - Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime - classement et mise à jour du tableau de classement des voies communales - projet de stockage d'énergie par batteries).

V- INFORMATIONS DIVERSES

VI- QUESTIONS DIVERSES

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- PRÉSENTATION PAR 2 PERSONNES DU PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES :

Mme DE LA BOURDONNAYE et Mr JEANNE de la société « VENSOLAIR » sont venus présenter le projet de stockage d'électricité par batteries au Conseil Municipal.

- Présentation de la CNR (COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE), une société historique créée en 1933.
- Présentation de VENSOLAIR (filiale de CNR depuis 2019).
- Présentation du concept énergétique : description du système de stockage.
- Le rôle du stockage dans la transition énergétique.
- Diagnostic et potentiel du territoire : la durée de vie d'une batterie est de 15 à 20 ans et 40 ans pour le transformateur et l'onduleur. On a un poste source pour accueillir une batterie. Parcelle d'environ 300 m² (limitation de la distance pour le raccordement). Les habitations à plus de 200 m pour une question d'acoustique. Rencontre avec l'agriculteur pour l'implantation de la batterie. Une étude de ruissellement va être faite. L'instruction du dossier se fait au niveau de la préfecture.
- Développement du projet : étapes, durée, dispositions constructives, impact et risques.
- Concertation : consultation des acteurs, permanence publique à l'intention des riverains, communication élargie.
- Offre du territoire : retombées économiques fiscalité et loyers.

III- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- a) SIAEPA du Crevon : (Benoit DELABOS)
- RPQS eau potable 2023 : 22 communes pour 6016 abonnés. L'eau distribuée provient de 4 ressources. Les réseaux sont en bon état. Un nettoyage des réservoirs est à prévoir. La commune de PRÉAUX a émis un avis défavorable à la délibération.
 - Assainissement collectif 2023 : regroupe 18 communes pour 4202 abonnés. Réseau de 116.54 km pour 7 ouvrages d'épuration.
 - Assainissement non collectif 2023 : 300 installations contrôlées par an par STGS.
 - Avenant à la maîtrise d'œuvre usine de traitement : agrandissement de l'unité de traitement de Blainville pour regrouper Blainville St Germain.
 - Décision modificative.

b) Projet extension salle polyvalente et remplacement chauffage salle de sport : (Julien GLÜCK)

Il y a eu plusieurs réunions dont les grandes lignes ont été débattues. Le cahier des charges est en cours, le projet avance.

IV- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Délibération N°21-2024 : Infrastructures de recharges pour Véhicules Electriques - Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Vus :

- La loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 autorisant les établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public.
- L'arrêté du 12 mai 2020 instaurant un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, pour le raccordement de toute demande de raccordement d'IRVE inscrite à un schéma directeur IRVE jusque fin 2025.
- Les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.
- La délibération du Comité Syndical du SDE76 en date du 21 mars 2023 de validation du schéma directeur IRVE.
- La délibération du 18 octobre 2022 de la commune, transférant la compétence IRVE au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Considérant :

- Le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- L'existence d'un réseau de 117 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,
- L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du schéma directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc actuel de bornes et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,
- La phase de concertation réalisée avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés fin 2022/début 2023 pour l'élaboration du SDIRVE,
- La validation par délibération du Comité Syndical en date du 21 mars 2023 et par les services de l'Etat en janvier 2024 du schéma directeur IRVE (SDIRVE) du SDE76,
- La sollicitation du SDE76 du 18 juin 2024 pour confirmer le nombre de points de charges à retenir sur la commune dans le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes piloté par le SDE76,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **CONFIRMER** l'accord de la commune pour que le SDE76 intègre, sous réserve de validation par les autorités concernées, dans le nouveau mode de déploiement et de gestion, la pose de 2 points de charge d'un minimum de 3.5 kW** répartis sur le parking public soumis à la loi LOM de la salle polyvalente, rue de la Fosse aux loups, et dont le coût est de 4050 € maximum par borne pour la commune.

** Puissance des bornes indicative (susceptible d'être modifiée par le délégataire retenu ou à la demande des communes (dans le cas de demandes d'une puissance supérieure à celle prévue par le délégataire, le surcoût sera à la charge de la commune demandeuse).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le nombre de points de charges suivant, à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le SDE76 sous réserve de la proposition du candidat retenu :
2 points de charge répartis sur le parking public de la salle polyvalente de la commune soumis à la loi LOM
- **VALIDE** le montant de la participation financière de la commune **fixé à 4050 € maximum** par borne, en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu.

2) Délibération N°22-2024 : classement et mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer dans le tableau de classement des voies communales, le lieu suivant :

- Espace Joannès DUGELAY.

La longueur de voirie entre en compte dans le calcul de la DGF.

Il propose également de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales (tableau joint en annexe).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagés ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- Demande le classement de cet espace dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière.
- Demande de la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

3) Délibération N°23-2024 : Projet de stockage d'énergie par batteries

Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT ce qui rendrait la délibération illégale et, d'autre part, d'être poursuivi pour le délit de prise illégale d'intérêt (article 432-12 du Code pénal) dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et aux votes concernant le projet en objet.

La société VENSOLAIR a présenté son projet d'implanter une installation de stockage d'énergie par batteries sur la commune de Servaville-Salmonville (76). Ce projet nécessite, en premier lieu, une phase de développement et d'études permettant d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'installation de stockage d'énergie par batteries. Le site concerné est situé à proximité immédiate du poste source de Cazerie.

Dans un objectif de concertation et de meilleure acceptabilité, la société VENSOLAIR a souhaité recueillir l'avis de la commune sur le principe d'un projet de stockage d'énergie par batteries, ainsi que sur la poursuite des études préalables, bien que cet accord ne soit nullement requis par la législation.

La commune sera tenue informée régulièrement de l'avancement et des résultats de ces études, et plus généralement de l'évolution du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe d'implantation d'une future installation de stockage d'énergie par batteries sur le territoire communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la constitution du dossier.

Présentation du projet délibération avant passage au Comité Social Territorial :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération pour la suppression d'un poste et tableau des effectifs modifié. Cette délibération sera à prendre après avis du Comité Social Territorial.

V - INFORMATIONS DIVERSES :

Urbanisme :

Il y a eu 2 permis de construire pour le lotissement depuis cet été.

Noël des enfants scolarisés :

Le spectacle « le Premier Noël de Perle » aura lieu le 17 décembre 2024 à 17h30. Rendez-vous à 16h45 pour les personnes du Conseil Municipal qui viennent aider.

Subventions cavité espace « Joannès DUGELAY » :

Monsieur le Maire a reçu un courrier pour nous informer qu'il n'y aurait pas de subvention cette année mais que la demande était reportée pour 2025.

Travaux :

- Marbrerie Robinet a envoyé un devis pour le rechapissage des lettres au monument aux morts pour un montant de 1460,42 H.T. soit 1752,50 € T.T.C.
- Suite au dernier Conseil Municipal du 17 septembre 2024, la commande chez la société LANEF est passée pour 2 plaques électriques, et 1 four de remise en température équipé de 10 grilles pour un montant H.T de 7055,60 € et 8466,72 € T.T.C.

- Changement des lampadaires dans les lotissements et devant la caserne des pompiers.
- La société Alise va intervenir courant décembre 2024 à l'espace DUGELAY.
- Installation du but de hand et du filet de volley ainsi que des poubelles vertes par les employés communaux.
- La société GC terrassement va commencer les travaux pour la future supérette « API » à partir du 02 décembre 2024.

Distribution du colis des anciens :

- Lundi 9 décembre de 17h à 19h
- Mardi 10 décembre de 17h à 19h
- Mercredi 11 décembre de 17h à 19h
- Jeudi 12 décembre de 17h à 19h

Dates à retenir :

- La Mairie sera ouverte uniquement les lundis 23 et 30 décembre 2024 pendant les vacances de Noël.
- La distribution de la 2^{ème} livraison des composteurs aura lieu le 12 novembre 2024 à l'atelier communal.
- Assemblée Générale Interlude le 14 novembre 2024 à 20h30 à SERVAVILLE-SALMONVILLE.
- Marché de Noël APE le 17 novembre 2024.
- Renouvellement du bureau du club de l'amitié le 26 novembre 2024 à 18h.
- Installation du distributeur à pizzas courant décembre 2024.
- Fermeture du dépôt de gazon et branchage le lundi 16 décembre 2024 au soir.
- Vœux à la population le vendredi 17 janvier 2025 à 19h.
- Ouverture de la MAM à SERVAVILLE prévue à la rentrée 2025.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DESOMBRE pose une question de la part de Monsieur MASSET (excusé ce soir) concernant les trous à l'entrée de l'allée du buisson. Monsieur le Maire répond que ce sont les camions provenant du Relais 31.

Mme DESANNAUX signale que la mare est pleine au lotissement des frênes et que quand il pleut ça déborde. Monsieur le Maire répond que le voisin a eu une fuite et que des arbres vont être plantés. Monsieur DELABOS propose de faire des redents pour stocker dans les fossés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 03 décembre 2024.

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR

secrétaire de séance
Pierre DESOMBRE